

Compte rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientne FR2600957

Le 20/12/2023 de 9h30 à 12h à Darois

Rédaction le 29/12/2023 : Mathilde Poissenot

natura2000@pays-seine-et-tilles.fr ou 03.80.35.22.75

Validation : Bénigne Colson

Personnes présentes

- BARBOTTE Quentin, entomologiste à la Société d'histoire naturelle d'Autun – Observatoire de la faune de Bourgogne
- BARRE Bertrand, chargé de mission Natura 2000 à la Région Bourgogne-Franche-Comté
- BARRIERE Charles, vice-président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or
- BERNIER Christophe, chargé de mission Natura 2000 au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- BONDOUX Marinette, fédération française des clubs alpins et de montagne de Dijon
- BOURGUEIL Elise, cheffe de projet du PETR Seine-et-Tilles
- BRAMANT Pierre, Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or
- BRASSART Alexandre, chargé de mission biodiversité, Direction départementale des territoires de Côte-d'Or
- CHATEAU Patrice, conseiller municipal délégué à la biodiversité et à l'alimentation et conseiller métropolitain à Dijon métropole
- CLAIR Benoît, technicien de rivière au Syndicat mixte Tille, Ignon et Venelle
- COLSON Bénigne, président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientne
- COMPAN Julie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- CORDIER Fabien, vice-président de la Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon
- CROO Valentin, Syndicat de Bassin de l'Ouche
- CUENIN Chris, Office français de la biodiversité
- DARNON Léo, responsable de l'UT Montagne Office national des forêts
- DROUHIN Nicolas, inspecteur des sites classés, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- GUERRIER Alexandre, technicien forestier Centre national de la propriété forestières Bourgogne-Franche-Comté
- JULIEN Marine, chargée de mission biodiversité Fédération des chasseurs de Côte-d'Or
- LAMBREY Julie, chargée de mission biodiversité Parc national de forêts
- LEPINE Eliane, maire de Poncey-sur-l'Ignon, représentant Hubert BRIGAND député
- LIEGEOIS Mathieu, agent forestier Office national des forêts
- MAILLER Denis, maire de Norges-la-Ville
- MALGRAS Daniel, président de l'office de Tourisme de la Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon
- MARCHAL Thomas, unité de production Etudes, Office national des forêts
- MINARD Léa, appui technique à l'animation Natura 2000 du PETR Seine-et-Tilles
- MINARD Pascal, maire de Darois
- MULLER Bruno, conseiller municipal adjoint Curtil-Saint-Seine
- POISSENOT Mathilde, animatrice Natura 2000 du PETR Seine-et-Tilles
- PROST Monique, Société Entomologique de Dijon
- SAVIER Henri-Pierre, responsable environnement, agence Bourgogne Est, Office National des Forêts
- TATTU Fabrice, agent forestier Office national des forêts
- TRÉCA Marlène, conservatrice de la Réserve naturelle régionale-Forêt d'Exception du Val Suzon, Office national des forêts
- UGUEN Gwladys, animatrice de la charte forestière de territoire du PETR Seine-et-Tilles
- VAXILLAIRE Yann, maire de Curtil-Saint-Seine
- WOYNAROSKI Stéphane, conseiller régional à la Région Bourgogne-Franche-Comté, délégué eau et biodiversité, élu désigné pour le site de la Montagne côte-d'orientne

Personnes excusées

- BARD Nathalie, maire de Prenois
- BRIGAND Hubert, député de la 4ème circonscription
- CARRIERE Alain, Fédération française de montagne et d'escalade
- COLLIAT-DANGUS Etienne, chargé de mission à la LPO
- COLLIN-HUET Marie-Pierre, DREAL BFC – Service Biodiversité Eau Patrimoine
- FREMANN Cyril, technicien du Syndicat intercommunal des eaux et de l'assainissement de la vallée du Suzon
- GOURMAND Patricia, Syndicat intercommunal des eaux et de l'assainissement de la vallée du Suzon
- HERMANT Anne, responsable environnement à la chambre d'agriculture de Côte-d'Or
- LOUIS Catherine, présidente du PETR Seine-et-Tilles
- MARTIN Didier, député de la 1ère circonscription
- MAURICE Thomas, porte-parole départemental de la confédération paysanne de Côte-d'Or
- NIALON Julien, directeur général Odivea
- NUYTEN Thomas, association des communes forestières de Côte-d'Or
- PAYOT Romain, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- REBSAMEN François, maire de Dijon, président Dijon métropole
- RICHARD Sébastien, directeur départemental Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de BFC
- WODLI Séverine, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Côte-d'Or

Compte rendu de la réunion

Bénigne Colson, président du comité de pilotage du site, introduit la séance en remerciant la commune de Darois d'accueillir la réunion annuelle du comité de pilotage. Il présente l'ordre du jour :

- I. Bilan de l'animation 2023
- II. Evaluation des anciens DOCOB
- III. Etat d'avancement du futur DOCOB
- IV. Programmation 2024
- V. Enjeux du futur DOCOB et définition des groupes de travail

Après une courte présentation du site de la Montagne côte-d'orienne par Bénigne Colson, Mathilde Poissenot présente le bilan de l'animation 2023.

I. Bilan de l'animation 2023

Actions de sensibilisation

En 2023, les actions de sensibilisation à destination des centres de loisirs du territoire ont permis de toucher 5 structures différentes. Au total, 17 animations financées par Natura 2000 ont été proposées et 331 enfants ont bénéficié d'animations de sensibilisation à la préservation de la biodiversité.

Ce sont 8 événements grand-public qui ont été organisés en 2023 dans 8 communes du territoire. Différents formats ont été proposés : projection-débat, sorties à thème... Un événement de grande ampleur, le « Village de la Nuit » à Bligny-le-Sec, a été organisé en lien avec deux dispositifs portés par le PETR Seine-et-Tilles : le Contrat Local de Santé et Natura 2000. L'objectif est à la fois de créer du lien entre les dispositifs mais également de permettre de toucher un public plus diversifié et de non-initiés. L'association de multiples partenaires du domaine de l'environnement et de la santé ainsi que la commune et l'école de Bligny-le-Sec auront permis d'accueillir et de sensibiliser près de 250 personnes aux impacts de la pollution lumineuse. Au total, près de 450 personnes ont été touchées par un événement organisé tout ou en partie par l'animation Natura 2000.

Des actions de sensibilisation à destination des scolaires auront permis de toucher 5 établissements différents et 198 enfants ou étudiants. Ces actions s'inscrivent dans des contextes pédagogiques très différents : financement et animations dans le cadre de l'Aire terrestre éducative auprès des CM1 et CM2 de l'école élémentaire de Messigny-et-Vantoux ; intervention auprès des étudiants de Master 2 de l'Université de Bourgogne en vue de cartographier des milieux pelousaires du site Natura 2000 ; accompagnement des élèves du lycée agricole de Quetigny dans le cadre de la restauration de la mare de Curtil-Saint-Seine (site des Essarts) ; animation de sensibilisation à la préservation des amphibiens auprès des écoles élémentaires du territoire.

Actions de préservation et de restauration

L'action de préservation des populations des amphibiens du Val Suzon s'est poursuivie en 2023. Les résultats de cette action sont présentés dans la partie suivante.

L'action de restauration de la mare de Curtil-Saint-Seine sur le site des Essarts a consisté en la réalisation d'un curage afin de permettre à ce milieu de retrouver une fonctionnalité écologique qui n'était plus assurée au regard de l'atterrissement de la mare. Avec l'accompagnement du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, le curage a été réalisé sur deux jours grâce à la participation des habitants de Curtil-Saint-Seine, de bénévoles et la venue des élèves du lycée agricole de Quetigny. Ce chantier a été réalisé en concertation étroite avec la commune de Curtil-Saint-Seine qui prévoit la restauration du muret de cette ancienne mare avec l'association SENTIERS en 2024.

Actions de suivis

- Suivi Amphibiens

L'opération de traversée manuelle des amphibiens du Val Suzon est réalisée en partenariat avec le Groupe naturaliste universitaire de Bourgogne (GNUB), le Conseil Départemental de la Côte-d'Or (services route et environnement)(CD21), la Réserve naturelle régionale- Forêt d'exception du Val Suzon (RNR-FE) et la Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA). Le suivi des amphibiens réalisé dans le cadre de cette action a permis de dénombrer 1585 amphibiens dont 1548 crapauds communs et 21 salamandres tachetées. Le taux de mortalité inférieur à 0,01 % permet de garantir le maintien de la population. Par rapport

à 2022, le nombre de crapauds communs recensés est moindre avec 370 crapauds en moins en 2023 mais à noter la présence d'un taux de mortalité bien inférieur. Ce dernier est à mettre en lien avec l'amélioration du dispositif et la mobilisation du service route du Département dans l'étanchéité des filets à l'aide d'apport de gravillons.

En 2023, 84 bénévoles ont été mobilisés sur 70 jours de relève et près de 250 heures de mobilisation. Bénigne Colson souligne l'importance de la mobilisation bénévole.

- Suivi Damier du Frêne

Le suivi du Damier du Frêne s'est poursuivi sur les entités du site de la Montagne côte-d'orientée concernées avec la recherche des nids communautaires en juillet-août. Au total, 14 nids ont été dénombrés contre 78 en 2023. Il est difficile d'identifier la cause précise de cette différence d'effectifs entre 2022 et 2023.

En 2023, les échanges se sont poursuivis avec le Parc National de Forêts et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun dont l'objectif est la mise en place d'un protocole commun pour le suivi du Damier. A noter que le suivi du Damier du Frêne répond aux objectifs du [Plan Régional d'Action 2021-2030 en faveur des papillons de jour de Bourgogne-Franche-Comté](#) validé en mai 2023.

En octobre 2023, une demi-journée d'échanges techniques a été organisée afin d'échanger avec l'Office national des forêts (ONF) et le Centre national de la propriété forestière (CNPFF) sur l'enjeu Damier du Frêne en vue d'organiser en 2024 une journée d'information et de sensibilisation à destination des propriétaires forestiers.

- Suivi Chauves-souris

Le suivi chiroptères est réalisé chaque année par la SHNA avec la réalisation d'un comptage en période d'hibernation dans les cavités du Peuptu de la Combe Chaignay et de Malpertuis (Norges-la-Ville). Les effectifs (toutes espèces confondues) de 2023 dépassent ceux des années précédentes.

Le suivi du Minioptères de Schreibers au Peuptu est réalisé en période de transit avec un comptage à l'envol au printemps et à l'automne. Les effectifs de 2023 sont légèrement en-deçà de ceux de 2022.

Stéphane Woyanorski profite de la présentation de ces résultats pour informer qu'un projet de création de réserve naturelle régionale portant sur les cavités à chauves-souris est en cours. La future réserve englobera une partie du site Natura 2000 de la Montagne côte-d'orientée et inclura le Peuptu de la Combe Chaignay. Cette réserve est créée au titre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP).

- Suivi Grands mammifères

Le suivi est effectué à l'aide de deux pièges photos au niveau de chacune des deux entrées du Peuptu de la Combe Chaignay. Il a été constaté en janvier 2023 plusieurs tentatives de pénétration dans la cavité basse. Au regard des importants enjeux chiroptères et la sensibilité au dérangement en période d'hibernation, l'ONF a mis en place des affiches plastifiées pour rappeler l'interdiction de pénétration et le risque de dérangement d'espèces protégées. Depuis, aucune nouvelle tentative n'a été observée au niveau de l'entrée basse : une seule tentative au niveau de la cavité haute en avril a été constatée.

Les espèces de mammifères observées sont des espèces communes : chevreuil, renard, chat sauvage.

- Indice de la Biodiversité Potentielle et suivi Renouée du Japon

Dans le cadre du stage de Laura Rougemont et de sa formation BTSA Gestion et protection de la nature, un inventaire de la biodiversité potentielle (IBP) a été réalisé au sein de l'îlot de sénescence de Curtil-Saint-Seine. L'IBP a été « déplaçonné » pour prendre au mieux en compte la biodiversité, la plupart des indicateurs atteignant rapidement la note maximale de 5/5. Notons le déficit en gros bois vivants.

Également dans le cadre de son stage, Laura Rougemont a réalisé le suivi de la Renouée du Japon dont plusieurs stations sont connues au bord du Suzon. Le dernier suivi avait été effectué en 2021. Certaines stations n'ont pas été retrouvées et une nouvelle station a été vue au niveau des forges du village de Val-Suzon. Les stations déjà existantes ne semblent pas avoir beaucoup progressées et justifieraient la mise en place d'actions pour éviter tout risque de propagation future.

Outils de communication et de sensibilisation

- Les panneaux de sensibilisation prévus sur le site des Essarts (Curtil-Saint-Seine) et présentés lors du précédent COPIL ont été installés sur le site.
- Le site internet dont l'interface a été actualisée a régulièrement été tenu à jour.
- Une fiche à destination des propriétaires forestiers a été réalisée et transmise lors d'une journée de sensibilisation organisée par le CNPF, la Charte forestière de territoire du Pays Seine-et-Tilles et l'animation Natura 2000.

Projets transverses

Indépendamment de l'animation, deux projets transverses ont été suivis par l'animatrice Natura 2000 :

- 1) la mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de Biotope sur le site des Essarts au titre de la SNAP : Alexandre Brassard de la DDT de la Côte-d'Or indique que le projet est en cours et devrait voir le jour en 2024.
- 2) un projet d'éco-pâturage est en cours sur les pelouses de Saulx-le-Duc. Il ferait suite à l'éco-pâturage réalisé jusqu'en 2021 par Frédéric Marcouyoux, éleveur de brebis. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une mesure d'accompagnement du parc éolien du Bois des Saulx et consiste en un pâturage extensif par des chèvres en partenariat avec l'éleveuse Aline De Bast. Une rencontre avec les partenaires (commune de Saulx-le-Duc, ONF, OPALE, Aline De Bast, Natura 2000) a eu lieu fin juin.

Bilan financier 2023

Bénigne Colson présente le budget réalisé pour l'année 2023. Le volet animation a représenté 47 974,71€ dont 35 158,31€ pour le poste de l'animatrice Natura 2000, 1 889,8€ de frais de déplacement et 10 926,6€ de prestations incluant les actions de sensibilisation, les panneaux du site des Essarts et l'amélioration des connaissances.

Depuis juillet 2023, l'animation Natura 2000 bénéficie d'un appui technique pour la révision des DOCOB (0,6 Equivalent Temps Plein) qui a représenté un budget de 8 988,97€ dont 8 767,63€ pour le poste et 221,34€ de frais de déplacement.

Au regard de l'année de transition avec le transfert de compétences Natura 2000 de l'État à la Région Bourgogne-Franche-Comté, aucune étude ni contrat n'ont été réalisés en 2023. Le temps d'animation a été consacré principalement à l'évaluation et à la révision des DOCOB.

II. Évaluation de l'animation passée

Préalablement à la réunion du comité de pilotage, le document relatif à l'évaluation de l'animation passée a été transmis à l'ensemble des membres du COPIL. Mathilde Poissenot indique que l'objectif de cette partie n'est pas de revenir sur l'ensemble du document transmis mais de présenter succinctement la méthodologie utilisée et les principaux résultats.

Méthode de l'évaluation

Pour chacun des anciens DOCOB, un tableau récapitulatif a été réalisé. Celui-ci rappelle les objectifs, les mesures de gestion et leur priorité. Pour chaque mesure, plusieurs critères issues de la méthodologie d'évaluation des DOCOB réalisés par la DREAL Bourgogne ont été utilisés à savoir :

- la **Réalisation** : opération réalisée, non réalisée ou partiellement réalisée
- les **Résultats** : bon, moyen ou mauvais, évalués à « dire d'expert »
- l'**Efficacité** : bon, moyen ou mauvais, évaluée à « dire d'expert » pour savoir si l'objectif a été atteint
- l'**Effizienz** : bon, moyen ou mauvais, évaluée à « dire d'expert » pour savoir si les résultats sont à la hauteur des moyens mis en œuvre
- la **Pertinence** : oui ou non et permettant de justifier la non-réalisation de mesures qui s'avéraient ne plus être pertinentes (e.g. mesure prévoyant des trouées dans les hêtraies qui sont induites désormais naturellement au regard du dépérissement des hêtres dans le contexte actuel de changement climatique)

Outre ces critères, les perspectives pour chacune des opérations ont été indiquées. Certaines d'entre elles, marquées comme « A discuter » ne seront pas abordées lors de cette réunion mais il est proposé qu'elles fassent l'objet d'échanges au moment des groupes de travail en 2024 dont l'objectif est de définir le programme d'actions du futur DOCOB. Chaque mesure a également fait l'objet d'un commentaire détaillé dans ces tableaux récapitulatifs.

Synthèse de l'évaluation

Un tableau de synthèse recense le nombre d'opérations prévues par DOCOB et le taux de réalisation. Mathilde Poissenot attire l'attention plus particulièrement sur le DOCOB « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » dont seules trois cavités ont été annexées au site de la Montagne côte-d'orienne. Seules les mesures prévues pour ces 3 cavités ont été prises en compte dans l'évaluation mais certaines d'entre elles portaient sur des milieux ouverts avoisinant les cavités mais non incluses dans le périmètre du site Natura 2000 et n'ouvrant donc pas la possibilité à la mise en place de contrat.

Bilan financier 2008-2022

On observe des variations importantes du budget pour certaines années. Celles-ci peuvent s'expliquer pour plusieurs raisons : passage de 3 anciens sites Natura 2000 à 4 en 2011 ; changement de structure porteuse et animation Natura 2000 sur 6 mois au lieu d'un an en 2017. Depuis 2019, le budget de l'animation tend à se stabiliser.

Limites et perspectives de l'évaluation

Le travail d'évaluation a présenté plusieurs **limites** :

- la complexité administrative et l'évolution du site : changement de structure porteuse, fusion de sites Natura 2000, turn-over des animatrices Natura 2000.
- difficulté de retracer la gestion passée : Stéphane Woynaroski interroge sur la possibilité qu'il y ait eu des données manquantes. Mathilde Poissenot donne l'exemple d'un contrat Natura 2000 pour lequel tous les documents (demande de subvention et de paiement) étaient existants mais aucune trace de financement ne figurait dans les tableaux transmis par la DDT21. Il s'est avéré que ce contrat était passé sur des fonds 100% Etat et non en partie sur du FEADER, raison pour laquelle il ne figurait dans les tableaux.
- lacunes dans la connaissance
- absence d'indicateurs : la définition d'indicateurs spécifiques faisait l'objet d'une fiche mesure dans certains des anciens DOCOB mais n'a pas été réalisée. L'évaluation repose donc sur une évaluation « qualitative » à dire d'expert. Stéphane Woynaroski rappelle tout le travail réalisé par Marlène Tréca lors de l'élaboration du dernier plan de gestion de la RNR-FE du Val Suzon reposant sur la méthodologie CT88 et l'important travail de définition des indicateurs. Mathilde Poissenot confirme que la réserve naturelle et le site Natura 2000 se superposant, il est prévu de s'appuyer grandement sur la démarche réalisée par Marlène Tréca.

Bertrand Barré souligne le travail de qualité réalisé par Mathilde Poissenot au regard de l'exercice complexe qu'il représente. Christophe Bernier indique que l'absence d'indicateurs et la difficulté d'évaluer la gestion passée est un problème commun à tous les animateurs Natura 2000.

Parmi les **perspectives** pour le futur DOCOB ont été identifiées :

- la reformulation des objectifs et des mesures
- la pertinence des futurs objectifs et mesures
- la prise en compte du changement climatique et autres facteurs d'influence
- la définition d'indicateurs de suivi pour permettre une évaluation objective du futur programme d'actions
- l'actualisation de certaines connaissances
- la proposition d'avoir un DOCOB « évolutif » pour 1) éviter un document catalogue incluant de nombreuses mesures « au cas où » et dont la réalisation n'est pas garantie mais 2) avoir la possibilité d'ajouter des mesures en cours de route de la vie du DOCOB pour s'adapter aux enjeux actuels et à l'évolution de certains enjeux dans le contexte de changement climatique

III. Avancement du futur DOCOB

Révision-fusion des DOCOB

Afin de permettre à l'animation Natura 2000 de poursuivre les actions de suivis, sensibilisation, montage de contrats, etc., Bénigne Colson explique que le Pays Seine-et-Tilles a fait le choix d'un recrutement en interne pour assurer la mission de révision-fusion des DOCOB. Celle-ci est réalisée par Léa Minard arrivée le 10/07/2023 et se poursuivra jusqu'au 31/10/2024 avec un temps de travail de 0,6 ETP.

Mathilde Poissenot rappelle que des groupes de travail réunissant plusieurs animateurs/animatrices Natura 2000 concerné.e.s par une révision et/ou une fusion de DOCOB se sont poursuivis, groupes de travail auxquels Léa Minard a été associée. Ces groupes bénéficient de l'appui technique de Réserves Naturelles de France (RNF) à l'origine de la nouvelle méthodologie Cahier technique n°88 « Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels » ainsi que de l'accompagnement de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Par rapport à l'ancienne méthodologie, celle-ci apporte notamment :

- une distinction entre « enjeux de biodiversité » (= ceux ayant justifié le classement du site) et « facteurs clés de la réussite » (= gouvernance, ancrage territorial permettant de garantir la préservation des enjeux de biodiversité)
- la définition d'indicateurs préalablement à la mise en œuvre du programme d'actions
- la prise en compte de « facteurs d'influence », permettant de prendre en compte des facteurs extérieurs à la gestion et susceptible de l'influencer

La méthodologie CT88 se présente en 5 parties :

1. Etats des lieux = reprend globalement la même trame que celle des anciens DOCOB
→ **Stade auquel on se trouve actuellement**
2. Enjeux = dans le contexte d'un site Natura, les enjeux correspondent aux habitats et aux espèces de la Directive Habitats-Faune-Flore ayant justifiés le classement du site
→ **Objet des échanges en fin de COPIL**
3. Stratégie = vise à définir l'arborescence du futur DOCOB et les objectifs de développement durable
→ **Objet des premiers groupes de travail « Révision DOCOB » prévus en Février-Mars 2024**
4. Plan d'action = définition du programme d'actions et élaboration des fiches mesures
→ **Objet des seconds groupes de travail « Révision DOCOB » prévus en Avril-Mai 2024**
5. Résultats = résultats des opérations selon les indicateurs préalables définis au moment de la construction de l'arborescence

Etat des lieux et état d'avancement

Léa Minard présente l'avancement de l'état des lieux. Celui-ci a été rédigé avec plusieurs objectifs :

- Conserver toute l'information existante tout en l'actualisant
- Essayer d'homogénéiser les données
- Veiller à garder une précision de l'information à l'entité pour permettre une meilleure définition des enjeux

La trame de l'état des lieux est composée de 4 grandes parties pour lesquelles certains éléments sont à ajouter, d'autres en attente d'éléments et d'autres en cours de rédaction :

1. Contexte général et administratif
→ éléments ponctuels à compléter
2. Environnement physique
→ cartes et éléments ponctuels à ajouter
3. Biodiversité
→ en cours de rédaction sur la base des données CBNBP/LPO/SHNA
4. Diagnostic socio-économique
→ données en attente d'être réceptionnées et/ou intégrées

Stéphane Woynaroski demande si les données régionales issues de la base de données SIGOGNE ont été prises en compte. Léa Minard répond par l'affirmative : les données ont été consultées puis complétées avec les données provenant des chefs de file (SHNA / LPO / CBNBP).

Les prochaines étapes sont l'intégration des données manquantes, la rédaction de la partie Biodiversité et l'intégration des remarques des membres du COPIL sur la période décembre 2023/janvier 2024. Les remarques du COPIL sur les documents et parties transmises sont attendues pour le **15 janvier 2024 au plus tard**.

La version tenant compte de ces ajouts et remarques sera transmise fin janvier/début février 2024. La rédaction de la partie Enjeux & menaces est prévue pour février 2024 et les groupes de travail en février/mars pour les premiers groupes portant sur la définition des objectifs et avril/mai pour ceux portant sur la définition du programme d'actions.

IV. Programmation 2024

a. Poursuite des actions engagées

Pour l'année 2024, il est prévu la poursuite des actions engagées avec notamment les actions de sensibilisation selon le même format qu'en 2023 (appel à manifestation d'intérêt pour les animations proposées aux centres de loisirs et souhait d'organiser une sortie par mois à destination du grand-public). Les suivis naturalistes et l'acquisition des connaissances sur le site Natura 2000 se poursuivront également en 2024.

Concernant la gestion en faveur des habitats et des espèces, il est prévu un contrat Natura 2000 pour la mise en place d'un îlot de sénescence en forêt communale de Saint-Martin-du-Mont. Les réflexions sur les travaux de mise en défens des berges du Suzon et la gestion de la Renouée du Japon le long du Suzon se poursuivront.

La communication (mise à jour site internet, inscription des actions dans des événements plus larges, etc.) et l'accompagnement des communes pour leur projet en lien avec la prise en compte de la biodiversité feront également partie de l'animation 2024.

Les groupes de travail relatifs au Damier du Frêne et aux Amphibiens du Val Suzon se poursuivront.

b. Initiation de nouvelles actions

L'étude préalable à la remise en eau du marais tufeux aux sources de l'Ignon et envisagée dès 2023 a été inscrite dans le contrat de bassin de la Tille portant sur la restauration des milieux aquatiques. Benoît Clair rappelle que cette action est financée par l'Agence de l'eau à hauteur 50 % et bonifiée à 70 % si débutée avant le 31/12/2024. L'étude portera plus spécifiquement sur la fonctionnalité écologique du site afin de s'assurer que des travaux éventuels ne viendraient pas impacter l'état écologique actuel des milieux.

En 2024, le Pays Seine-et-Tilles et plus spécifiquement l'animation Natura 2000 accueillera un stagiaire dans le cadre d'un BTS Gestion et protection de la Nature. Le stage de 3 semaines portera sur la réalisation de cartographies.

Dans la continuité de la demi-journée d'échanges sur la thématique du Damier du Frêne avec les partenaires techniques, une journée à destination des propriétaires forestiers sera proposée en 2024.

La mise en place de l'écopâturage à Saulx-le-Duc avec l'éleveuse Aline De Bast fera l'objet d'un accompagnement et d'un suivi sur le volet écologique. Un suivi de la pelouse sera effectué afin de pouvoir ajuster la pression de pâturage selon les observations de terrain.

L'année 2024 sera également consacrée à l'animation des groupes de travail pour la révision du DOCOB.

c. Budget prévisionnel 2024

Bénigne Colson présente le budget 2024. Le montant de l'animation s'élève à 54 600€. A partir de 2024, l'option de coûts simplifiés de 40 % s'applique : le montant de la subvention est calculé sur la base du montant du poste (39 000€) auquel s'ajoutent 40 % des frais salariaux (15 600€) qui engloberont les frais de déplacement, les prestations de services et les études < 5 000€.

Le montant de l'appui technique pour la révision du DOCOB pour 2024 est de 18 430,34€ dont 15 591,60€ de poste (0,6 ETP), 2 338,74€ de coûts indirects (15 % des frais salariaux) et 500€ de frais de déplacement.

V. Enjeux et groupes de travail

La dernière partie de la réunion est consacrée à la définition des enjeux et des groupes de travail 2024 pour la révision du DOCOB. Mathilde Poissenot rappelle la distinction entre les enjeux de biodiversité et les facteurs clés de la réussite (FCR). Les

FCR regroupent la gouvernance et l'ancrage territorial : ces éléments, déjà présents dans les précédents DOCOB, seront repris et il est proposé de se focaliser sur la définition des enjeux de Biodiversité.

Tels que définis par la « méthodologie CT88 », les enjeux Natura 2000 du site de la Montagne côte-d'orientienne correspondent aux 17 habitats d'intérêt communautaire (HIC) et 16 espèces d'intérêt communautaire (EIC). Afin de limiter le nombre d'objectifs et opérations finaux, il est souhaité de procéder à des regroupements d'enjeux.

Les membres du COPIL sont invités à échanger sur les regroupements d'habitats envisageables. Les éléments de réflexion suivants sont apportés :

- Christophe Bernier : les marais et sources tufeuses sont à garder ensemble mais pas forcément à associer aux autres milieux « humides » ayant un fonctionnement très différent. Il rappelle qu'on peut définir les habitats soit par une approche paysagère, soit par une approche phytosociologique. Il indique que les cahiers d'habitats sont en cours de réécriture (prévue pour 2024) et que les pelouses, considérées comme des enjeux forts aujourd'hui seront classées « très forts » demain.
- Stéphane Woynaroski s'interroge sur le travail réalisé : si les enjeux sont amenés à évoluer, est-ce qu'on ne risque pas de refaire le travail de définition des enjeux ? Le fait de procéder à des regroupements d'enjeux limitera cette contrainte.
- Pour Marlène Tréca et Quentin Barbotte, les prairies sont à rassembler ensemble tandis que Christophe Bernier associerait les sources et marais avec les prairies
- Bertrand Barré propose une approche aspects forestiers, aspects milieux ouverts et aspects autres milieux (falaise, marais tufeux).
- Mathilde Poissenot rappelle qu'on est sur la définition des enjeux et que le rassemblement des enjeux dans différents groupes de travail viendra dans un second temps.
- Christophe Bernier indique que l'enjeu forêt existe en tant que tel mais les forêts alluviales sont à associer davantage aux milieux humides. Habitat du buis fait davantage partie des habitats rupestres que forestiers. C. Bernier souligne que cet habitat est condamné à disparaître. Les milieux ouverts sont déterminés par le maintien du pastoralisme qui est une entrée « gestion » et non « fonctionnement écologique »
- Marlène Tréca indique que la « méthodologie CT88 » repose davantage sur une entrée gestion que fonctionnalité. C. Bernier indique que l'on peut choisir l'une ou l'autre entrée.
- Christophe Bernier : les prairies de fauche sont définies par leur gestion et peuvent être associés à différents milieux : forestier, rupestre, cours d'eau. Les pelouses s'apparentent aux milieux rupestres.
- La question est posée d'avoir une entrée « fonctionnement écologique » pour la plupart des milieux et une entrée « gestion » pour les prairies de fauche.

Une fois ce travail réalisé, la question est posée de savoir si certaines espèces d'intérêt communautaire doivent faire l'objet d'enjeux à part entière ou si elles sont à intégrer dans les enjeux « Habitats ».

- Quentin Barbotte : pour les chiroptères, les milieux utilisés ne sont pas les mêmes selon les saisons. L'idéal serait donc plutôt d'associer les chiroptères aux habitats et ne pas les regrouper comme enjeu à part entière mais les répartir dans les autres enjeux identifiés.
- Il y a un consensus de la part des membres du COPIL à rattacher chaque EIC à un enjeu « habitat ». Au sein d'un enjeu, certaines espèces telles que le Damier du Frêne et le Sabot de Vénus, espèces pour lesquelles le site Natura 2000 a une responsabilité forte, pourront faire l'objet d'un objectif spécifique.

Les échanges ont permis de faire ressortir 4 enjeux principaux dans lesquels seront réparties les EIC :

- **Enjeu 1** : Cours d'eau, milieux humides et milieux associés (forêts alluviales, marais tufeux, sources tufeuses, prairies humides, mégaphorbiaies)
- **Enjeu 2** : Habitats forestiers (hors forêts alluviales)
- **Enjeu 3** : Habitats rupestres (éboulis, falaises, pelouses)
- **Enjeu 4** : Cavités

Les prairies de fauche ne feront pas l'objet d'un enjeu à part entière mais seront à répartir dans les enjeux ci-dessus.

Sur cette base, 3 groupes de travail ont été proposés dans lesquels vont être abordés les enjeux suivants :

Nom de l'enjeu	GT1	GT2	GT3
Enjeu 1 : Cours d'eau, milieux humides et milieux associés	X		
Enjeu 2 : Habitats forestiers		X	
Enjeu 3 : Habitats rupestres			X
Enjeu 4 : Cavités		X	
Prairies de fauches (ou à répartir)	X		
Ancrage territorial	X	X	X

Le résultat des échanges a été intégré dans la présentation jointe au présent compte-rendu.

A Saint-Seine-l'Abbaye, le 05/02/2024

Mathilde Poissenot

Pièces transmises à l'ensemble des membres du comité de pilotage de la Montagne côte-d'orientienne :

- CR COPIL du 20/12/2023
- Diaporama de la réunion du 20/12/2023 complété suite aux échanges
- Tableau récapitulatif des enjeux
- Fiches des groupes de travail